

AAAAA CONSEIL
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital social de 30.000 euros
Siège social : 1, rue de Stockholm – 75008 Paris
534 311 279 RCS Paris
(Ci-après désignée la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2025

EXTRAIT

(...)

CINQUIEME DECISION

(Remplacement du commissaire aux comptes titulaire de la Société)

L'Associé Unique,

constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivera à l'expiration à l'issue des présentes décisions de l'Associé Unique portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société :

EXPERTISE DIAGNOSTIC AUDIT – EDA,
SAS au capital de 26.080 euros
3, rue de Logelbach, 75017 PARIS,
487 424 434 RCS Paris, inscrite à la CRCC de Paris,

pour une durée de 6 exercices venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12.

constate par ailleurs que la société **EXPERTISE DIAGNOSTIC AUDIT – EDA** étant une société pluripersonnelle, il n'est pas nécessaire de désigner un commissaire aux comptes suppléant de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION

(Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par l'Associé Unique.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Garance Yverneau', written over a horizontal line.

Madame Garance YVERNEAU
Associé Unique

« *Extrait certifié conforme par le
Gérant* »